



TRIBUNE

## « Handicap et culture, entre réalité et utopie »

EMILIE BOUGUIN

DIRECTRICE DU CENTRE RECHERCHE THÉÂTRE HANDICAP ET DE L'ÉCOLE ACTE 21

**Q**uestionner la thématique « handicap et culture » aujourd'hui, ne serait-ce pas d'abord s'interroger sur sa formulation ? Quel sens induit la mise en relation de ces termes ? Pourquoi « handicap et culture » et non simplement « population et culture » ? Ne sommes-nous pas en train de faire perdurer une façon de penser, un système, une société qui catégorise, découpe, voire divise les gens en fonction de ce qu'ils représentent et non de ce qu'ils sont ? Y aurait-il une culture particulière pour les personnes en situation de handicap ? Une culture spécifique à cette « catégorie » de la population ?

Depuis des siècles, la non-discrimination anime le cadre juridique français. En 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », en 1946, la Constitution proclame que « la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ». Malgré deux cents ans de combat pour l'égalité des droits de chacun, certaines catégories de la popula-

tion échappent aux réglementations. Les droits et les devoirs, les besoins et les désirs des personnes en situation de handicap ont dû être réaffirmés par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées<sup>1</sup>. Loi nécessaire, car elle pose un cadre nouveau ou supplémentaire en termes d'accueil, d'accessibilité, d'emploi, de scolarité, de compensation, de ressources, de citoyenneté et de participation à la vie sociale. Elle assure, rassure, elle permet de s'y appuyer, de s'y référer et de faire valoir le droit. Mais n'est-elle pas aussi révélatrice de l'état de notre société ? À force de crises, économiques comme sociétales, nationales comme mondiales, à force de peurs et d'individualismes, ne sommes-nous pas en train de légiférer pour compenser notre propre handicap, notre manque de valeurs et de solidarité, une certaine incapacité à les développer et à les mettre en œuvre au sein de la société ? Est-ce qu'un peu artificiellement, nous ne cherchons pas à renouer des liens que nous nous sommes évertués à dissoudre au fil du temps afin de mieux maîtriser, et notre environnement et nos contemporains ? Comment faire bouger les lignes, provoquer ce fameux « changement de regard » sur le handicap, mais aussi sur l'ensemble des minorités, catégories, signatures sociales, que nous avons mises en place ? Comment passer de la stigmatisation, même bienveillante, à

une société capable d'inclure, de regarder chacun de ses membres, d'y reconnaître valeur et richesse et de s'appuyer sur tous pour construire ensemble ?

La culture peut-elle jouer un rôle prépondérant dans cette gageure ? Quand l'on s'attache à regarder de plus près les quantités d'actions à l'œuvre aujourd'hui, qui mettent en interaction les différents acteurs de la culture et les publics dans toute leur diversité, quand on observe comme l'engagement et la conviction permettent d'imaginer de nouvelles façons inclusives de travailler, d'enseigner, de créer, quand on se rend compte que la culture s'enrichit de la singularité de chacun et est capable de faire « avec » et non pas « pour », alors oui, il est possible d'envisager la culture comme un formidable point de départ à une société où le « bien ensemble » ne serait plus ni une obligation, ni un choix, mais simplement une évidence. ■




1. L. n° 2005-102 du 11 févr. 2005, JO du 12.